La ministre de la transformation et de la fonction publique, Amélie de Montchalin, a annoncé le 14 mars dans une interview donnée au journal Le Parisien que le point d’indice des fonctionnaires serait revalorisé « avant l’été ».

Le point d’indice permet de calculer le salaire brut des fonctionnaires. Il n’a quasiment pas augmenté depuis 10 ans. Depuis l’élection d’Emmanuel Macron à la présidence de la République, le gouvernement défend des « augmentations ciblées » (qui concernent certains fonctionnaires, mais pas d’autres), plutôt qu’une revalorisation du point d’indice (qui les concernerait tous).

Ainsi, la Ministre a souvent expliqué qu’une telle mesure serait trop coûteuse. C’est dire si cette annonce est inattendue.

Alors que le droit oblige la ministre à recevoir les organisations syndicales qui ont déposé un préavis de grève, la ministre a refusé de le faire, pour privilégier une annonce par voie de presse trois jours avant la journée de mobilisation interprofessionnelle du 17 mars. Cette façon de faire montre « à quel point le dialogue social va mal » dénonce Céline Verlezetti, co-secrétaire générale de l’Union Fédérale des Syndicats de l’Etat (UFSE) CGT.

Une telle mesure n’ayant pas été prévue dans le Projet de Loi de Finances voté par le Parlement, il faudrait que celui-ci vote une loi rectificative.

Or, la mesure a été annoncée alors que le Parlement ne se réunit plus, période de campagne électorale oblige. *« Si le gouvernement considère comme nous qu’il y a urgence à revaloriser les*

salaires des fonctionnaires, rien n’empêche la convocation d’une session extraordinaire du Parlement. » remarque Céline Verlezetti.

La ministre de Montchalin a engagé le futur gouvernement en assurant qu’une loi de finances rectificatives serait votée « cet été ».

Pourtant, dans les faits ces mots « ne l’engagent ni elle ni son gouvernement, explique Céline Verlezetti. On ne sait même pas à quelle hauteur sera revalorisé le point d’indice... et de toute façon, ça se discute avec les organisations syndicales. »
La CGT défend depuis longtemps des augmentations générales des agents de la fonction publique qui passeraient par la revalorisation du point d’indice.

Cette mesure est plus juste que des augmentations ciblées. Elle permet notamment de rémunérer de manière identique des agents aux missions et qualifications identiques, quels que soient leur affectation géographique et leur employeur public.

Public: Infos / actions
Fonction publique
Infos Confédérales

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank